

# CHARTRE DU CITOYEN ECORESPONSABLE

**Les élèves comme les adultes ont le droit de vivre dans un environnement propre et sain. Etre "écoresponsable" c'est participer à la protection et au respect de son lieu de vie.**

**Article 1 :** Je veille à ne pas dégrader les locaux de mon collège, sa propreté, ses peintures, son mobilier et ses espaces verts.

**Article 2 :** En quittant une salle, j'éteins les lumières et je veille à la propreté de mon bureau et de mon emplacement.

**Article 3 :** A la pause du midi et à la fin de la journée, j'éteins tous les appareils électriques et les débranche.

**Article 4 :** Si la luminosité le permet, je n'allume pas les lampes de ma salle.

**Article 5 :** Si le chauffage est en marche, je n'ouvre pas les fenêtres.

**Article 6 :** Je jette les déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

**Article 7 :** Au lieu de photocopier, je préfère utiliser le vidéoprojecteur ou des manuels stockés dans ma salle de cours.

**Article 8 :** Tous les déchets papiers ont le droit à une seconde vie : je les mets dans les poubelles bleues (magazines, journaux, feuilles, cahiers...).

**Article 9 :** Je jette les piles dans le collecteur situé au CDI.

**Article 10 :** Aux toilettes, je n'utilise le robinet que pour boire et me laver les mains.

**Article 11 :** Je fais attention à ne pas marcher sur les espaces verts autour et dans le collège.

**Article 12 :** Je participe activement aux activités écoresponsables organisées dans mon collège.

**Article 13 :** Si je découvre un comportement irrespectueux de l'environnement, je le signale à un adulte

**Les personnes qui ne respecteront pas cette charte et qui ont un comportement irrespectueux vis-à-vis de notre environnement, pourraient participer aux missions de nettoyage et d'entretien dans le collège.**